

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Title - Sujet Port Granby - Long Term Waste Mgt.	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ986-133623/A	Amendment No. - N° modif. 023
Client Reference No. - N° de référence du client R.023276.217	Date 2015-01-30
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWL-035-1957	
File No. - N° de dossier PWL-4-37020 (035)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-03-10	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Woodhall, Lauren	Buyer Id - Id de l'acheteur pwl035
Telephone No. - N° de téléphone (416) 512-5873 ()	FAX No. - N° de FAX (416) 512-5862
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC Port Hope Area Initiative - PHAI 115 Toronto Road Port Hope, ON L1A 3S4	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.

023

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1035

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.

023

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwl035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le but de la modification no 23 de l'invitation consiste à :

- 1) répondre aux questions concernant la présente demande de propositions (DP).
- 2) modifier la demande de propositions (DP).

SECTION A — QUESTIONS ET RÉPONSES

Q306. Annexe 9 – Certificat d'assurance (exigence relative à l'assurance responsabilité en matière d'environnement)

L'annexe 9 requiert de l'entrepreneur qu'il souscrive une assurance responsabilité en matière d'environnement d'une valeur maximale de 25 millions de dollars. D'après ce qui est écrit, nous comprenons que cette police ne fournit pas de couverture pour les conditions de pollution préexistantes ou pour les coûts qui excèdent le coût du nettoyage. Comme décrit dans la section SC14, nous croyons que l'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le gouvernement des dommages connexes à la pollution devrait être limitée à toute substance, tout déchet ou tout matériel émis par l'équipement amené sur place par l'entrepreneur. Veuillez clarifier si l'intention de l'assurance responsabilité en matière d'environnement consiste à fournir une couverture limitée aux dommages connexes à la pollution émise par les activités de l'entrepreneur.

R306. Veuillez vous reporter à l'annexe 9 – Certificat d'assurance faisant partie de cette modification. Les exigences en matière d'assurance responsabilité en matière d'environnement ont été modifiées conséquemment.

Q307. Laboratoire

La DP requiert que le soumissionnaire nomme un laboratoire principal et secondaire dans le cadre du projet. La section 3.3.3 du Plan de protection de l'environnement énonce ce qui suit : « L'entrepreneur doit faire appel à toute agence spécialisée en environnement requise pour les composantes d'inspections ou de tests connexes en vertu de la conformité des travaux avec le PPE, s'il y a lieu et si les documents de l'appel d'offres et ce PPE en font mention. Le coût de ces services sera à la charge de l'entrepreneur et il ne fera pas appel à des agences d'inspection, des consultants ou des laboratoires auxquels fait appel le promoteur. »

Pouvez-vous confirmer que l'entrepreneur ne peut pas faire appel à des laboratoires d'analyse auxquels le promoteur fait déjà appel et, le cas échéant, nommer ces laboratoires?

R307. L'autorité contractuelle n'a pas retenu les services de laboratoires en ce qui a trait aux travaux visés par le contrat. Par conséquent, les entrepreneurs peuvent faire appel à tout laboratoire qui se conforme aux différentes exigences de rendement et aux capacités stipulées dans les documents de l'appel d'offres.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.

023

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwl035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q308. En ce qui concerne les exigences en matière d'assurance énoncées à l'annexe 9, nous vous demandons de retirer les exigences de couverture suivantes (on y réfèrera dans ce document aux « couvertures en question ») soient retirées des documents de l'appel d'offres :

- (i) la couverture du site fixe;
- (ii) la responsabilité civile connexe au réservoir;
- (iii) la responsabilité professionnelle de l'entrepreneur.

Par conséquent, l'exigence en matière de couverture d'assurance serait limitée à la responsabilité de l'entrepreneur en matière de pollution.

Explication

Le motif de cette demande porte sur le fait, qu'en fonction de notre examen des documents de l'appel d'offres, la couverture qu'offrent les couvertures en question ne s'applique pas à la portée du travail ni aux responsabilités de l'entrepreneur. Plus précisément, en ce qui a trait à chacune des couvertures en question, nous notons ce qui suit :

1. L'assurance responsabilité pour la pollution causée par l'entrepreneur indemnise l'entrepreneur pour toute perte associée à des réclamations de tiers (notamment, les réclamations par le propriétaire contre l'entrepreneur) pour blessures corporelles, dégâts matériels, défense et les coûts de nettoyage connexes aux conditions de pollution causées par les activités effectuées par l'entrepreneur ou en son nom, notamment l'aggravation des conditions de pollution connues.
2. La couverture d'assurance du site fixe indemnise le propriétaire pour toute perte survenant à la suite de conditions de pollution sur les sites, à l'intérieur des sites ou sous les sites précisément indiqués dans la police ou émise depuis ces sites. Cela inclut les réclamations pour le nettoyage, ainsi que les réclamations pour les blessures corporelles et les dégâts matériels, l'abandon illicite d'un polluant par un tiers non lié à l'assuré, les coûts d'interventions d'urgence et les coûts de gestion de crise. En vertu des documents de l'appel d'offres, l'entrepreneur n'assume pas ces risques à moins qu'une réclamation découle d'une activité de l'entrepreneur. Dans un tel cas, l'assurance responsabilité pour la pollution causée par l'entrepreneur énoncé dans (1) ci-dessus s'appliquerait.
3. La couverture de responsabilité civile connexe au réservoir est ajoutée à la couverture de site fixe afin de retirer une exclusion à cette police. Tout comme en (2) ci-dessus, en vertu des documents de l'appel d'offres, l'entrepreneur n'assume pas ces risques à moins qu'une réclamation découle d'une activité de l'entrepreneur. Dans un tel cas, l'assurance responsabilité pour la pollution causée par l'entrepreneur énoncé dans (1) ci-dessus s'appliquerait.
4. La portion de responsabilité professionnelle de l'entrepreneur de l'assurance responsabilité en matière d'environnement couvre la responsabilité de l'entrepreneur lorsqu'il fournit des services professionnels; cette assurance couvrirait, par exemple, l'omission de détecter une contamination durant la vérification de la Phase I ou de la Phase II, ou la conception négligente d'un système

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.

023

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwl035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

d'assainissement. Notre examen des documents de l'appel d'offres indique que ces services professionnels ne font pas partie du cadre du travail de l'entrepreneur.

R308. Veuillez vous reporter à l'annexe 9 – Certificat d'assurance faisant partie de cette modification. Ces exigences en matière d'assurance ont été supprimées.

Q309. La DP ne fournit pas le détail des dommages-intérêts ni des pénalités connexes à l'échéancier de la réalisation des travaux. Y a-t-il des dommages-intérêts associés à ce projet?

R309. Veuillez vous reporter à GC5.10 Dédommagement pour retard d'achèvement.

Q310. SC28 Garantie contractuelle énoncée :

« Dans les dix (10) jours suivant la signature du contrat par le propriétaire, l'entrepreneur lui fait remettre une lettre de crédit de soutien irrévocable d'un montant représentant au moins :

a. au cours de la période allant du début des travaux jusqu'à l'achèvement des articles V à X (inclus) mentionnés dans le dessin numéro WT-G-05 (en date du 15 juillet 2013) sous le titre Stade 2 : Contrat C, vingt pour cent (20 %) du montant du contrat (taxes applicables non comprises); et

au cours de la période allant de l'achèvement des articles V à X (inclus) mentionnés dans le dessin numéro WT-G-05 (en date du 15 juillet 2013) sous le titre Stade 2 : Contrat C jusqu'à la fin de la période de garantie indiquée dans la CG 3.13, dix pour cent (10 %) du montant du contrat (taxes applicables non comprises);

ou tout montant moindre accepté par le propriétaire et l'entrepreneur. »

La formule de cautionnement de soumission de TPSGC stipule que :

[LE PRÉSENT CAUTIONNEMENT SERA NUL ET NON AVENU :] si le débiteur principal, dans l'éventualité où sa soumission est acceptée dans le délai prescrit par la Couronne ou, en l'absence d'un tel délai, dans les soixante (60) jours suivant la date de clôture de l'appel d'offres, signe, dans le délai prescrit par la Couronne ou, en l'absence d'un tel délai, dans les quatorze (14) jours suivant la présentation pour signature des formulaires requis, tous les documents contractuels qu'il peut être tenu de signer aux termes de la soumission acceptée, et fournit un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux d'une valeur nominale respective de 50 % de la valeur du contrat, à la satisfaction de la Couronne, ou toute autre garantie acceptable par la Couronne; ou

Question :

La Surety de Tervita a exprimé des réserves au sujet de l'émission d'un cautionnement de soumission qui, le cas échéant, prévoit que Tervita devrait verser un cautionnement pour lequel la Surety ne pourrait bénéficier de la prime et sur lequel la Surety n'a aucun contrôle. TPSGC pourrait-il passer en revue la DP afin de prévoir que le cautionnement de soumission constituerait une sécurité contractuelle acceptable?

R310. Veuillez consulter la modification 9 où la section SC28 Sécurité contractuelle a été modifiée afin de confirmer que l'entrepreneur a le choix de présenter une lettre de crédit ou un cautionnement de soumission à la suite de l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.

023

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwl035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q311. Un PPE est-il requis pour toutes les zones d'excavation des déchets (c.-à-d., les zones au sud de Lakeshore Road)?

R311. Les soumissionnaires doivent se conformer aux exigences définies dans les documents de l'appel d'offres. L'article 1.6.2 de la section 02 61 00 énonce les détails de l'exigence connexe à l'excavation des déchets, notamment la préparation et la soumission d'un plan d'excavation des déchets. L'article 1.11 stipule que l'entrepreneur doit obtenir tous les permis et toutes les licences fédéraux provinciaux et municipaux. L'article 3.7.1 stipule que les eaux usées pénétrant dans les zones de travail doivent être gérées en vertu de la section 01 35 43.

L'article 1.6.1.3 de la section 01 35 43 stipule que l'entrepreneur doit préparer et soumettre un plan de protection de l'environnement détaillé comprenant, entre autres exigences, un plan de gestion des eaux usées et du lixiviat (paragraphe 8). Le plan consiste à adresser toutes les exigences réglementaires et à satisfaire les besoins du projet comme énoncés à l'article 3.13. Le plan de l'entrepreneur doit décrire en détail les mesures de contrôle nécessaires afin de rester dans les limites fixées par les installations de manutention des eaux et les restrictions réglementaires. Le plan de l'entrepreneur doit également déterminer tous les permis ou exigences des autorités compétentes (notamment les autorités locales et provinciales) et les satisfaire; il devra également respecter ces exigences avant d'effectuer les travaux requis comme définis à l'article 1.11 de la section 02 61 00.

Q312. À la suite du récent changement de la date de la soumission finale (15 janvier 2015), la date de soumission des questions sera-t-elle également modifiée? Le cas échéant, pouvez-vous également fournir la nouvelle date pour la soumission des questions?

R312. La période de questions, comme énoncé dans la modification 20, prendra fin « au plus tard vingt-et-un (21) jours civils avant la date fixée à titre de date de clôture. »

Q313. Chaque année, la région de Durham impose un règlement connexe à la limitation de poids pour toutes les routes qui sont de son ressort approximativement entre le 1^{er} mars et le 1^{er} mai. La période précisée est établie annuellement et la période de restriction peut varier en fonction des conditions dans la région précisée, ce qui inclut Newtonville Rd. au sud de la 401. Pouvez-vous clarifier si TPSGC a présenté une demande d'exemption à cet effet auprès de la municipalité dans le cadre de ce projet?

R313. Dans le cadre de ses travaux, l'entrepreneur doit respecter et considérer toutes les restrictions saisonnières connexes au poids dans ses plans. L'autorité contractuelle n'a pas exigé d'exemption à cet effet auprès de la municipalité. L'entrepreneur doit identifier les permis, les frais et les autorités nécessaires, présenter une demande auprès de ces derniers pour les permis et payer les frais avant d'entreprendre et d'effectuer les travaux.

L'article 1.8, Conditions générales, R2810, stipule en partie que : « ... l'entrepreneur obtiendra et maintiendra toutes les licences, certificats, permis, enregistrements et autorisations exigés pour l'exécution légale des travaux. »

Q314. La rétroaction du marché que nous obtenons en ce qui concerne la souscription d'une police d'assurance responsabilité professionnelle n'est pas positive en ce qui a trait à l'ajout à Sa Majesté la Reine du chef du Canada à titre d'assuré. TPSGC pourrait-elle revoir cette exigence?

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.

023

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R314. Veuillez vous reporter à l'annexe 9 – Certificat d'assurance faisant partie de cette modification. Les exigences en matière d'assurance responsabilité professionnelle ont été supprimées.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.

023

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwl035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

SECTION B : CHANGEMENTS À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

Supprimer : Annexe 1 – Formulaire de prix combinés, en son entier.

Insérer :

APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

1. Les prix unitaires régiront l'établissement du montant calculé total. Toute erreur arithmétique dans le présent appendice sera corrigée par TPSGC.
2. TPSGC peut, à sa seule discrétion, rejeter la soumission si tout prix soumis ne reflète pas raisonnablement le coût d'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

MONTANT DU PRIX FORFAITAIRE

Le prix forfaitaire est lié aux travaux auxquels une entente de prix forfaitaire s'applique.

Les travaux inclus dans le prix forfaitaire correspondent à tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires ni dans les allocations en espèce.

MONTANT DU PRIX FORFAITAIRE (MPF) Taxes applicables en sus	
--	--

ALLOCATIONS EN ESPÈCES

Les allocations en espèces pour les éléments suivants, sauf indication contraire, couvrent le coût net total de l'entrepreneur :

1. Puits d'eau non potable – Section 01 52 00	25 000,00 \$
2. Système de sécurité électronique – Section 28 13 00	77 000,00 \$
3. Programmation du système de contrôle – Section 40 90 00	55 000,00 \$

TOTAL DES ALLOCATIONS EN ESPÈCES (AE) Taxes applicables en sus	157 000,00 \$
--	---------------

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un prix unitaire.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.

023

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwl035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits à la section de référence du cahier des charges.
- b) Le prix par unité n'inclut pas les montants relatifs au travail non inclus dans cet article à prix unitaire.
- c) Les prix unitaires incluent les frais généraux, l'indexation, les profits et tous les frais connexes, y compris les frais liés à la main-d'œuvre, aux matériaux, à la fabrication et à l'installation. Les quantités estimées ci-dessous sont une approximation et non une représentation ni une garantie des quantités requises.

Division 01 – Généralités

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	SECTION 01 35 29 SANTÉ ET SÉCURITÉ	Lot	1		\$
2	SECTION 01 35 30 PLAN DE RADIOPROTECTION	Lot	1		\$
3	SECTION 01 35 43 PROCÉDURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Lot	1		\$
4	SECTION 01 45 00 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	Lot	1		\$
5	SECTION 01 52 00 INSTALLATIONS DE CHANTIER	Lot	1		\$
6	SECTION 01 56 00 OUVRAGES D'ACCÈS TEMPORAIRES ET ENCEINTES POUR L'ASSAINISSEMENT DES SOLS	Lot	1		\$
7	SECTION 01 74 20 GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE CONSTRUCTION / DÉMOLITION	Lot	1		\$
8	SECTION 01 75 10 ÉCHANTILLONNAGE DE VÉRIFICATION ET PROTOCOLE DE PRÉSENTATION AU LABORATOIRE				
a	Analyse en laboratoire des contaminants potentiellement préoccupants (CPP) primaires	Chacun	7 700		\$
b	Laboratoire d'analyse de SPLOC principal et secondaire (vérification finale et échantillonnage des matériaux)	Chacun	1 000		\$
TOTAL POUR LA DIVISION 01					\$

Division 02 – Conditions existantes

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EQ986-133623/A

023

pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.023276.217

PWL-4-37020

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	Section 02 41 13.14 ENLÈVEMENT DE REVÊTEMENT BITUMINEUX				
a	Asphalte contaminé	m ²	25 478		\$
b	Asphalte non touché (non contaminé)	m ²	8 764		\$
2	Section 02 41 23 DÉMOLITION SÉLECTIVE D'OUVRAGES D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN				
		Lot	1		\$
3	Section 02 61 00 EXCAVATION ET TRANSPORT DES DÉCHETS				
a	Excavation des déchets, 550 000 tonnes	Lot	1		\$
b	Excavation des déchets en sus de 550 000 tonnes	Tonne	150 000		\$
TOTAL POUR LA DIVISION 02					\$

Division 03 – Béton

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	SECTION 03 30 00 BÉTON COULÉ EN PLACE				
a	Béton pour les semelles du pont	m ³	93		\$
b	Béton pour les culées et les murs de soutènement du pont	m ³	352		\$
c	Béton pour les murs de soutènement	m ³	44		\$
d	Béton pour les murs-barrières du pont	m ³	45		\$
e	Béton pour le tablier du pont	m ³	163		\$
f	Béton pour les dalles d'approche du pont	m ³	47		\$
g	Station de pompage n° 1 – Bassin d'égalisation	Lot	1		\$
h	Station de pompage n° 2 – Bassin pour la gestion des déchets solides de l'IGDPG	Lot	1		\$
i	Station de pompage n° 3 – Gorge est	Lot	1		\$
j	Station de pompage n° 4 – Gorge ouest	Lot	1		\$
k	Station de pompage n° 5 – Cellule de lixiviat 1	Lot	1		\$
l	Station de pompage n° 6 – Cellule de lixiviat 2	Lot	1		\$
2	SECTION 03 41 01 ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON STRUCTURAL SOUS LE NIVEAU DU SOL				
		Lot	1		\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.

023

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwl035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
3	SECTION 03 41 43 BÂTIMENTS FAITS D'ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON STRUCTURAL	Lot	1		\$
TOTAL POUR LA DIVISION 03					\$

Division 05 – Métaux

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	SECTION 05 50 00 OUVRAGES MÉTALLIQUES				
a	Garde-corps en acier	m linéaire	105,5		\$
TOTAL POUR LA DIVISION 05					\$

Division 08 – Ouvertures

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	SECTION 08 90 00 LOUVRES ET ÉVENTS À LAMES				
a	Louvres et événements	Lot	1		\$
TOTAL POUR LA DIVISION 08					\$

Division 10 – Ouvrages spéciaux

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	SECTION 10 14 53 SIGNALISATION ROUTIÈRE				
a	Signalisation avec poteaux en bois	Chacun	77		\$
b	Signalisation avec poteaux en acier	Chacun	75		\$
c	Déplacement de la signalisation existante	Chacun	56		\$
d	Signalisation sur les structures en béton	Chacun	4		\$
e	Signalisation sur l'assise en béton	Chacun	6		\$
TOTAL POUR LA DIVISION 10					\$

Division 23 – Chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA)

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EQ986-133623/A

023

pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.023276.217

PWL-4-37020

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	SECTION 23 05 00 EXIGENCES GÉNÉRALES CONCERNANT LES RÉSULTATS DES TRAVAUX	Lot	1		\$
2	SECTION 23 05 11 NOTES AU SUJET DES OUVRAGES MÉCANIQUES	Lot	1		\$
3	SECTION 23 05 13 EXIGENCES GÉNÉRALES CONCERNANT LES MOTEURS D'APPAREILS DE CVCA	Lot	1		\$
4	SECTION 23 05 93 ESSAI, RÉGLAGE ET ÉQUILIBRAGE DE RÉSEAUX DE CVCA – GROS OUVRAGES	Lot	1		\$
5	SECTION 23 07 13 CALORIFUGES POUR CONDUITS D'AIR	Lot	1		\$
6	SECTION 23 08 00 MISE EN SERVICE DES SYSTÈMES MÉCANIQUES	Lot	1		\$
7	SECTION 23 31 13.01 CONDUITS D'AIR MÉTALLIQUES – BASSE PRESSION, JUSQU'À 500 PA	Lot	1		\$
8	SECTION 23 33 00 ACCESSOIRES POUR CONDUITS D'AIR	Lot	1		\$
9	SECTION 23 33 15 – COMMANDES DE CVCA, COMPOSANTES SUR LE TERRAIN ET INSTRUMENTS	Lot	1		\$
10	SECTION 23 34 00 VENTILATEURS POUR INSTALLATIONS DE CVCA	Lot	1		\$
11	SECTION 23 82 39.01 AÉROTHERMES ÉLECTRIQUES	Lot	1		\$
TOTAL POUR LA DIVISION 23					\$

Division 26 – Électricité

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	SECTION 26 05 00 EXIGENCES GÉNÉRALES CONCERNANT LES RÉSULTATS DES TRAVAUX	Lot	1		\$
2	SECTION 26 05 03 COURT-CIRCUITS ET ÉTUDE DE COORDINATION, CLAQUAGE ET ÉTUDE DE MISE À LA TERRE	Lot	1		\$
3	SECTION 26 05 21 FILS ET CÂBLES (0 – 1 000 V)	Lot	1		\$
4	SECTION 26 05 28 MISE À LA TERRE DU SECONDAIRE	Lot	1		\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EQ986-133623/A

023

pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.023276.217

PWL-4-37020

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
5	SECTION 26 05 29 SUPPORTS ET SUSPENSIONS POUR INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	Lot	1		\$
6	SECTION 26 05 31 ARMOIRES ET BOÎTES DE JONCTION, DE TIRAGE ET DE RÉPARTITION	Lot	1		\$
7	SECTION 26 05 32 BOÎTES DE SORTIE, DE DÉRIVATION ET ACCESSOIRES	Lot	1		\$
8	SECTION 26 05 34 CONDUITS, FIXATIONS ET RACCORDS DE CONDUIT	Lot	1		\$
9	SECTION 26 05 43.01 POSE DE CÂBLES EN TRANCHÉES ET EN CONDUITS	Lot	1		\$
10	SECTION 26 05 80 MOTEURS DE MOINS DE 1 HORSEPOWER	Lot	1		\$
11	SECTION 26 05 81 MOTEURS DE 1 À 200 HP, JUSQU'À 600 V	Lot	1		\$
12	SECTION 26 12 16.01 TRANSFORMATEURS SECS – PRIMAIRE JUSQU'À 600 V	Lot	1		\$
13	SECTION 26 24 16.01 PANNEAUX DE DISTRIBUTION À DISJONCTEURS	Lot	1		\$
14	SECTION 26 27 16 ARMOIRES ET ENCEINTES POUR SYSTÈMES ÉLECTRIQUES	Lot	1		\$
15	SECTION 26 27 26 DISPOSITIFS DE CÂBLAGE	Lot	1		\$
16	SECTION 26 28 16.02 DISJONCTEURS SOUS BOÎTIER MOULÉ	Lot	1		\$
17	SECTION 26 28 23 INTERRUPTEURS À FUSIBLE ET SANS FUSIBLE	Lot	1		\$
18	SECTION 26 29 03 DISPOSITIFS DE COMMANDE	Lot	1		\$
19	SECTION 26 29 10 DÉMARREURS JUSQU'À 600 V	Lot	1		\$
20	SECTION 26 36 23 ÉQUIPEMENT AUTOMATISÉ DE TRANSFERT DE CHARGE	Lot	1		\$
21	SECTION 26 50 00 ÉCLAIRAGE	Lot	1		\$
22	SECTION 26 52 00 ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ	Lot	1		\$
23	SECTION 26 53 00 INDICATEURS LUMINEUX DE SORTIE	Lot	1		\$
24	SECTION 26 56 19 ÉCLAIRAGE ROUTIER	Lot	1		\$
25	SECTION 26 56 80 MISE EN SERVICE DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES	Lot	1		\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EQ986-133623/A

023

pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.023276.217

PWL-4-37020

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
26	SECTION 26 56 90 CÂBLAGE DE L'ÉQUIPEMENT FOURNI PAR D'AUTRES	Lot	1		\$
27	SECTION 26 05 34 CONDUITS, FIXATIONS ET RACCORDS DE CONDUIT – 100 mm dia, CONDUIT EN PVC LE LONG DU CHEMIN LAKESHORE	m linéaire	480		\$
TOTAL POUR LA DIVISION 26					\$

Division 31 – Terrassements

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	SECTION 31 11 00 DÉBLAIEMENT ET ESSOUCHEMENT				
a	Travaux généraux de déblaiement et d'essouchement et relevés des lieux de reproduction d'oiseaux	Lot	1		\$
2	SECTION 31 11 01 CONTRÔLE DE L'ÉROSION ET DES SÉDIMENTS				
a	Barrages de retenue contre les éboulements de roches	Chacun	23		\$
b	Couche de béton sur sol boueux	m ²	1 700		\$
c	Clôture anti-érosion	m linéaire	110		\$
3	SECTION 31 22 13 TRAVAUX DE NIVELLEMENT SOMMAIRE				
a	Documents à soumettre	Lot	1		\$
b	Décapage et mise en tas de la terre végétale à l'IGDLT (volume en mètres cubes en place extrait de l'excavation)	m ³	86 920		\$
c	Excavation et mise en tas du remblayage propre de l'IGDLT (volume en mètres cubes en place extrait de l'excavation)	m ³	572 238		\$
d	Excavation et mise en tas des matériaux de couverture des déchets propres/matériaux de remblayage de l'IGDPG (volume en mètres cubes en place extrait de l'excavation)	m ³	136 954		\$
e	Remblayage, compactage et nivellement à l'IGDPG avec des matériaux de remblayage approuvés provenant de l'IGDPG (en place)	m ³	136 954		\$
f	Remblayage, compactage et nivellement à l'IGDPG et dans les zones d'assainissement hors site avec	m ³	135 642		\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EQ986-133623/A

023

pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.023276.217

PWL-4-37020

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
	des matériaux de remblayage approuvés provenant de l'IGDLT (en place)				
g	Remblayage, compactage et nivellement à l'IGDLT avec des matériaux de remblayage approuvés provenant de l'IGDLT (en place)	m ³	119 575		\$
h	Excavation de la terre autour des fondations des culées de la structure du pont et des murs en ailes du pont	m ³	272		\$
i	Excavation de la terre autour des fondations des murs de soutènement de la structure du pont	m ³	293		\$
j	Remblayage des murs de culées de la structure du pont, des murs en ailes et des murs de soutènement, avec du matériau granulaire B de type 1	Tonne	2 687		\$
k	Excavation de la terre, y compris le décapage pour la construction du chemin de détour	m ³	8 213		\$
l	Mise en place des matériaux de remblayage pour la construction du chemin de détour	m ³	3 573		\$
m	Excavation de la terre, y compris le décapage pour la construction du chemin Lakeshore	m ³	4 807		\$
n	Mise en place des matériaux de remblayage pour la construction du chemin Lakeshore	m ³	6 394		\$
o	Mise en place des matériaux de remblayage pour le rétablissement du chemin de détour en vue de l'enlèvement du passage inférieur	m ³	10 350		\$
p	Mise en place des matériaux de remblayage pour le rétablissement du chemin Lakeshore en vue de l'enlèvement du passage inférieur	m ³	16 353		\$
q	Tous les autres travaux généraux de terrassement et de nivellement sommaire	Lot	1		\$
4	SECTION 31 23 19 TRAVAUX D'ASSÈCHEMENT				
a	Assèchement pour la structure du passage inférieur	Lot	1		\$
5	SECTION 31 23 33.01 COUVERTURE FINALE DU MONTICULE DE CONFINEMENT ET TALUS PÉRIPHÉRIQUE				
a	Couverture finale du monticule de confinement	m ³	113 200		\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EQ986-133623/A

023

pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.023276.217

PWL-4-37020

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
	(en place)				
b	Talus périphérique du monticule de confinement (en place)	m ³	15 000		\$
6	SECTION 31 24 14 STABILITÉ DES PENTES				
a	Documents à soumettre	Lot	1		\$
b	Réalisation des travaux requis pour la stabilisation des pentes	Lot	1		\$
c	Inclinomètres	Chacun	10		\$
d	Piézomètres	Chacun	10		\$
7	SECTION 31 32 19.01 GÉOTEXTILES				
a	Géotextile pour la couverture finale	m ²	202 400		\$
8	SECTION 31 32 19.02 GÉOMEMBRANE EN HDPE				
a	Géomembrane lisse de 2,0 mm pour le monticule de confinement	m ²	67 500		\$
b	Géomembrane texturée de 2,0 mm pour le monticule de confinement	m ²	29 600		\$
c	Géomembrane texturée de 1,5 mm pour le monticule de confinement	m ²	99 500		\$
d	Géomembrane texturée de 1,5 mm pour le bassin d'égalisation, les bassins de gestion des déchets solides et les fossés de drainage	m ²	19 123		
e	Géomembrane lisse de 1,5 mm pour le bassin d'égalisation, les bassins de gestion des déchets solides et les fossés de drainage	m ²	4 095		\$
9	SECTION 31 32 19.13 STABILISATION DES SOLS AU MOYEN DE GÉOGRILLES				
a	Stabilisation des sols au moyen de géogrilles	m ²	5 850		\$
b	Géotextile tissé – chemin Nichols	m ²	1 500		\$
c	Feuille de polyéthylène de 0,25 mm – chemin Nichols	m ²	1 500		\$
10	SECTION 31 32 40 MEMBRANE D'ARGILE COMPACTÉE				
a	Monticule de confinement (en place)	m ³	70 800		\$
b	Bassins d'égalisation et de rétention des eaux pluviales et fossés de drainage (en place)	m ³	12 163		\$
c	Fosses pour capteurs de conductivité électrique	Chaque	10		\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EQ986-133623/A

023

pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.023276.217

PWL-4-37020

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
d	Système de mesure de la conductivité électrique	Lot	1		\$
11	SECTION 31 32 50 MEMBRANE D'ARGILE SYNTHÉTIQUE				
a	Membrane d'argile synthétique	m ²	117 712		\$
12	SECTION 31 32 60 GÉOCOMPOSITE DE DRAINAGE				
a	Géocomposite de drainage (collecteur d'eaux souterraines de la Gorge est – IGDPG)	m ²	14 700		\$
b	Géocomposite de drainage (système de collecte du lixiviat – monticule de confinement)	m ²	97 100		\$
c	Géocomposite de drainage (couverture finale – monticule de confinement)	m ²	99 500		\$
d	Trous de visite 1 et 2 – OPSD 701.012	Chacun	2		\$
f	Tranchée de drainage et tuyau à la vallée (collecteur d'eaux souterraines de la Gorge est – IGDPG)	m linéaire	170		\$
g	Tranchée de drainage et tuyau le long de la base de la pente latérale (collecteur d'eaux souterraines de la Gorge est – IGDPG)	m linéaire	130		\$
h	Tranchée de drainage et tuyau non perforé (collecteur d'eaux souterraines de la Gorge est – IGDPG)	m linéaire	215		\$
13	SECTION 31 32 70 MATÉRIAUX GRANULAIRES				
a	Puisards de lixiviat (tous les éléments)	Chacun	2		\$
b	Sable à béton	Tonne	167 500		\$
c	Sable grossier et gravier	Tonne	28 500		\$
d	Pierre de décantation de 9,5 à 26,5 mm	Tonne	65 100		\$
e	Granulaire A	Tonne	63 500		\$
f	Gravier brut et galets	Tonne	98 100		\$
g	Pierre de décantation de 53 mm	Tonne	20 000		\$
h	Piézomètres et câble	Chacun	10		\$
i	Boîtier du terminal et unité de lecture	Chacun	2		\$
14	SECTION 31 32 80 CAPTEURS DE CONDUCTIVITÉ THERMIQUE				
a	Capteurs de conductivité thermique	Chacun	20		\$
b	Contrôleur	Chacun	2		\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EQ986-133623/A

023

pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.023276.217

PWL-4-37020

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
15	SECTION 31 32 90 CAPTEUR D'HUMIDITÉ DU SOL				
a	Capteur d'humidité du sol	Chacun	20		\$
b	Enregistreur de données	Chacun	20		\$
c	Étalonnage en laboratoire	Lot	1		\$
16	SECTION 31 36 10 GABIONS				
a	Murs de gabions	m ³	110		\$
17	SECTION 31 37 11 PERRÉS				
a	Profondeur de 300 mm R10, avec géotextile non tissé	m ²	5 445		\$
b	2 – couches de perré de 300 mm dans la Gorge est	m ²	928		\$
c	2 – couches de perré de 300 mm dans la Gorge ouest	m ²	242		\$
d	Épaisseur de 300 mm sur la sortie des ponceaux	m ²	476		\$
TOTAL POUR LA DIVISION 31					\$

Division 32 – Aménagements extérieurs

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	SECTION 32 01 11.01 NETTOYAGE DES CHAUSSÉES ET ENLÈVEMENT DES MARQUAGES DE CHAUSSÉES				
a	Nettoyage des chaussées	m ²	2 500		\$
b	Enlèvement des marques de chaussée	m linéaire	200		\$
2	SECTION 32 11 23 COUCHES DE FONDATION GRANULAIRES				
a	Matériau granulaire A	Tonne	33 360		\$
b	Matériau granulaire B de type 1	Tonne	18 490		\$
c	Couche de fondation en matériaux angulaires	Tonne	118 250		\$
d	Calcaire tout-venant de 19 mm	Tonne	1 646		\$
3	SECTION 32 12 17 REVÊTEMENTS DE CHAUSSÉE BITUMINEUX				
a	Couche de base HL8 n° PG64-28 – 2 couches pour 120 mm	Tonne	8 820		\$
b	Couche de base HL8 n° PG58-28 – 1 couche pour 50 mm	Tonne	1 050		\$
c	Couche de base HL8 n° PG58-28 – 1 couche pour	Tonne	914		\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EQ986-133623/A

023

pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.023276.217

PWL-4-37020

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
	75 mm				
d	Couche de surface en asphalte HL3 n° PG58-28 – 1 couche de 40 mm	Tonne	1 550		\$
e	Couche de surface en asphalte HL1 n° PG58-28 – 1 couche de 40 mm	Tonne	2 900		\$
f	Revêtement en asphalte HL3 pour le boulevard et les déversoirs	m ²	120		\$
g	Membrane imperméabilisante pour l'asphalte et panneaux de protection	m ²	433		\$
h	Formage et remplissage des rainures	m linéaire	78		\$
4	SECTION 32 14 43 SYSTÈME DE PAVÉS POUR PELOUSE				
a	Système de pavés pour pelouse	m ²	80		\$
5	SECTION 32 16 15 TROTTOIRS, BORDURES ET CANIVEAUX EN BÉTON				
a	OPSD 310.010	m linéaire	5		\$
b	OPSD 600.040	m linéaire	1 342		\$
c	OPSD 600.060	m linéaire	63		\$
d	Sortie de caniveau	Chacun	13		\$
6	SECTION 32 17 24 MARQUAGE DES CHAUSSÉES				
a	Ligne jaune pleine, peinte sur 10 cm	m linéaire	1 675		\$
b	Ligne blanche pleine, peinte sur 10 cm	m linéaire	3 366		\$
c	Couche thermoplastique blanche pleine, 45 cm	m linéaire	15		\$
d	Prémarquage	Lot	4		\$
7	SECTION 32 31 13 CLÔTURES ET BARRIÈRES GRILLAGÉES EN VINYLE NOIR				
a	Barrière grillagée en vinyle noir, avec fil barbelé	m linéaire	976		\$
b	Barrières en vinyle noir (9 m)	Chacun	1		\$
c	Barrières en vinyle noir (6 m)	Chacun	2		\$
8	SECTION 32 31 14 CLÔTURES ET BARRIÈRES EN FIL MÉTALLIQUE				
a	Clôture à mailles losangées, galvanisées (1,8 m avec fil barbelé)	m linéaire	581		\$
b	Clôture à mailles losangées, galvanisées (1,8 m sans fil barbelé)	m linéaire	1 575		\$
c	Barrières, galvanisées (barrières va-et-vient, 9 m)	Chacun	2		\$
d	Barrières, galvanisées (barrières va-et-vient, 6 m)	Chacun	3		\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.

023

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwl035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
e	Barrières, galvanisées (pour passage de personne, un seul sens, 1,2 m)	Chacun	1		\$
9	SECTION 32 31 26 CLÔTURES ET BARRIÈRES EN FIL MÉTALLIQUE				
a	Clôtures en grillage	m linéaire	24		\$
10	SECTION 32 91 19.13 MISE EN PLACE DE TERRE VÉGÉTALE ET NIVELLEMENT DE FINITION				
a	Mise en place de terre végétale et nivellement	m ²	543 207		\$
b	Terre végétale pour les trous de plantation d'arbres	Chacun	230		\$
c	Analyse de laboratoire	Chacun	50		\$
11	SECTION 32 92 19.16 ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE				
a	Mélange de pelouse, y compris les engrais et le paillis	m ²	813 058		\$
b	Matelas anti-érosion / matelas de protection contre l'érosion	m ²	15 000		\$
12	SECTION 32 92 23 GAZONNEMENT				
a	Pelouse en plaque de gazonnière	m ²	7 552		\$
b	Gazon piqueté sur le radier des fossés	m ²	14 813		\$
13	SECTION 32 93 10 PLANTATION D'ARBRES, D'ARBUSTES ET DE COUVRE-SOLS VÉGÉTAUX				
a	Arbres à feuilles caduques, calibre 60 mm	Chacun	162		\$
b	Conifères, calibre 60 mm	Chacun	68		\$
c	Arrosage	Lot	1		\$
14	SECTION 32 93 43.01 TAILLE DES ARBRES				
a	Taille des arbres	Lot	1		\$
TOTAL POUR LA DIVISION 32					\$

Division 33 – Services d'utilités

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	SECTION 33 05 14 REGARDS DE VISITE ET BOUCHES D'ÉGOUTS				
a	OPSD 701.010 – Profondeur de 1 à 2 m	Chacun	1		\$
b	OPSD 701.010 – Profondeur de 2 à 3 m	Chacun	3		\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EQ986-133623/A

023

pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.023276.217

PWL-4-37020

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
c	OPSD 701.010 – Profondeur de 3 à 4 m	Chacun	4		\$
d	OPSD 701.011 – Profondeur de 1 à 2 m	Chacun	1		\$
e	OPSD 701.011 – Profondeur de 3 à 4 m	Chacun	1		\$
f	OPSD 701.011 – Profondeur de 5 à 6 m avec grille de sécurité selon OPSD 404.020	Chacun	1		\$
g	OPSD 705.040	Chacun	1		\$
h	Raccord au regard de visite de sortie	Chacun	1		\$
i	Raccord à la chambre de mesure de sortie	Lot	1		\$
j	OPSD 702.040	Chacun	1		\$
k	Ajustement des couvercles des regards de visite ou des puisards	Chacun	15		\$
l	OPSD 804.040 – Mesure, évacuation	Chacun	1		\$
m	OPSD 1003.031 – Mesure, structure de colonne descendante interne	Chacun	2		\$
2	SECTION 33 05 15 CHAMBRE DE VANNES EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ				
a	Chambre de vannes d'air	Chacun	6		\$
b	Chambre de vannes de drainage	Chacun	3		\$
c	Chambre de vannes 6	Chacun	1		\$
d	Chambre de vannes 7	Chacun	1		\$
3	SECTION 33 34 00 RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE – CONDUITES FORCÉES				
a	Dia. de 50 mm, HDPE DR 17	m linéaire	380		\$
b	Dia. de 100 mm, HDPE DR 11 (installé dans des manchons en HDPE de 300 mm de diamètre)	m linéaire	80		\$
c	Dia. de 100 mm, HDPE DR 11	m linéaire	34		\$
d	Dia. de 100 mm, HDPE DR 17	m linéaire	146		\$
e	Dia. de 150 mm, HDPE DR 11	m linéaire	1 186		\$
f	Dia. de 150 mm, HDPE DR 17	m linéaire	106		\$
g	Dia. de 200 mm, HDPE DR 17	m linéaire	20		\$
h	Dia. de 150 mm, HDPE DR 11, par forage directionnel horizontal	m linéaire	234		\$
i	Dia. de 300 mm, HDPE DR 17 avec joints d'extrémité de tubage et cales de tubage, par forage directionnel horizontal	m linéaire	80		\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EQ986-133623/A

023

pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.023276.217

PWL-4-37020

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
4	SECTION 33 42 13 TUYAUX POUR PONCEAUX				
a	400 mm, en tôle ondulée 2.0PG	m linéaire	269		\$
b	400 mm, en tôle ondulée 2.8PG	m linéaire	24		\$
c	500 mm, en tôle ondulée 2.0PG	m linéaire	118		\$
d	600 mm, en tôle ondulée 2.0PG	m linéaire	129		\$
e	560 x 420 mm, en tôle ondulée 2.0PG	m linéaire	22		\$
f	700 mm, en tôle ondulée 2.8PG	m linéaire	23		\$
g	750 mm, en tôle ondulée 2.0PG	m linéaire	55		\$
h	800 mm, en tôle ondulée 2.0PG	m linéaire	41		\$
i	900 mm, en tôle ondulée 2.0PG	m linéaire	29		\$
j	Bouchon de tranchée en argile	Chacun	31		\$
5	SECTION 33 44 00 OUVRAGES D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES				
a	Tuyau de trop-plein, dia. de 150 mm, CL150 DR18 PVC	m linéaire	5		\$
b	Tuyau de trop-plein, dia. de 150 mm, HDPE DR17	m linéaire	6		\$
c	Égout (bassin d'égalisation), dia. de 200 mm, PVC DR35	m linéaire	14		\$
d	Égout de rejet, dia. de 250 mm, PVC DR35	m linéaire	415		\$
e	Égout de rejet, dia. de 300 mm, PVC DR35	m linéaire	160		\$
f	Égout de rejet (à ciel ouvert), dia. de 250 mm, HDPE DR11	m linéaire	12		\$
g	Égout pluvial (à ciel ouvert), dia. de 300 mm, HDPE DR11	m linéaire	10		\$
h	Égout pluvial (enrobé dans le béton), dia. de 450 mm, béton CL65D	m linéaire	36		\$
i	Égout pluvial (enrobé dans le béton), dia. de 525 mm, béton CL65D	m linéaire	36		\$
j	Égout pluvial, dia. de 525 mm, béton, CL140D	m linéaire	20		\$
k	Égout pluvial, dia. de 675 mm, béton, CL140D	m linéaire	22		\$
l	Égout pluvial, dia. de 750 mm, béton, CL140D	m linéaire	32		\$
m	Égout de rejet, dia. de 250 mm, HDPE, par forage directionnel horizontal	m linéaire	70		\$
n	Égout pluvial, dia. de 300 mm, HDPE, par forage	m linéaire	70		\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EQ986-133623/A

023

pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.023276.217

PWL-4-37020

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
	directionnel horizontal				
o	Pose et enrobage des tuyaux dans le béton	m linéaire	92		\$
6	SECTION 33 46 16 TUYAUTERIE DE DRAINAGE SOUTERRAIN				
a	Sous-drain, dia. de 100 mm, perf. en HDPE, avec manchon filtrant, assise en matériau granulaire « B »	m linéaire	2 250		\$
b	Sous-drain, dia. de 150 mm, perf. en HDPE, avec manchon filtrant, assise en pierre de décantation de 19 mm de dia., revêtement de tranchée en géotextile	m linéaire	936		\$
c	Sorties, dia. de 150 mm, non perforées, en tôle ondulée	m linéaire	104		\$
d	Sous-drain d'interception, dia. de 150 mm, perf. HDPE avec manchon filtrant, assise en pierre de décantation et revêtement de tranchée dans la chaussée.	m linéaire	50		\$
e	Sous-drain d'interception, dia. de 150 mm, perf. HDPE avec manchon filtrant, assise et revêtement de tranchée jusque dans le remblai, y compris une couche de drainage granulaire.	m linéaire	314		\$
f	Grillages contre les rongeurs	Chacun	13		\$
7	SECTION 33 46 16.01 SCHELLEMENT AU BITUME DES REMBLAIS SUR DRAIN				
a	Scellant granulaire au bitume	m ²	23 860		\$
TOTAL POUR LA DIVISION 33					\$

Division 34 – Transports

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	SECTION 34 17 39 SÉCURITÉ ROUTIÈRE – GLISSIÈRES EN PROFILÉ EN W				
a	Glissières de sécurité routière en W (OPSD 912.130), avec glissières	m linéaire	416		\$
b	Butoirs d'extrémité atténuateurs d'impact, pour glissières en profilé en acier (en W) (OPSD 922.181, OPSD 912.235)	Chacun	2		\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.

023

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwl035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
c	Raccord avec la structure du passage inférieur (OPSD 912.430)	Chacun	4		\$
2	SECTION 34 71 13 BARRIÈRES TEMPORAIRES EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ				
a	Barrières temporaires en béton préfabriqué	m linéaire	670		\$
b	Atténuateurs d'impact	Chacun	2		\$
c	Enlèvement, récupération et déplacement des barrières	m linéaire	957		\$
d	Enlèvement, récupération et déplacement des atténuateurs d'impact	Chacun	2		\$
TOTAL POUR LA DIVISION 34					\$

Division 40 – Intégration des procédés

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	SECTION 40 05 13 TUYAUTERIE DE PROCÉDÉ	Lot	1		\$
2	SECTION 40 05 23 VANNES DE PROCÉDÉ	Lot	1		\$
3	SECTION 40 90 00 INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE POUR LES SYSTÈMES DE PROCÉDÉ	Lot	1		\$
4	SECTION 40 95 33 RÉSEAUX DE CONTRÔLE DE PROCÉDÉ	Lot	1		\$
TOTAL POUR LA DIVISION 40					\$

Division 43 – Manutention des liquides de procédé

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	SECTION 43 20 70 MOTEURS SUBMERSIBLES	Lot	1		\$
2	SECTION 43 21 00 INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT DE PROCÉDÉ	Lot	1		\$
3	SECTION 43 21 02 POMPES À TURBINE VERTICALE	Lot	1		\$
4	SECTION 43 21 19 POMPES ÉLECTRIQUES À PISTON	Lot	1		\$
5	SECTION 43 21 39 POMPE À LIQUIDE SUBMERSIBLE	Lot	1		\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.

023

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwl035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
TOTAL POUR LA DIVISION 43					\$

Division 46 – Équipement pour eau et eaux usées

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	SECTION 46 21 00 EXIGENCES GÉNÉRALES RELATIVES AUX PROCÉDÉS	Lot	1		\$
TOTAL POUR LA DIVISION 46					\$

Tableau des taux horaires pour les changements potentiels aux aspects des travaux (si le propriétaire le juge utile)

Élément	Description	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire	Prix total
1	Gestionnaire de projet	À l'heure	200	\$	\$
2	Directeur des travaux	À l'heure	500	\$	\$
3	Ordonnancier	À l'heure	100	\$	\$
4	Agent de la santé et de la sécurité	À l'heure	200	\$	\$
5	Spécialiste de la radioprotection	À l'heure	700	\$	\$
6	Spécialiste en géotechnique	À l'heure	500	\$	\$
7	Spécialiste des matières dangereuses	À l'heure	200	\$	\$
TOTAL – Tarifs horaires					\$

Les quantités estimées présentées dans le tableau des tarifs horaires servent uniquement au processus d'évaluation des soumissions et ne sont ni une représentation ni une indication de l'importance des changements aux travaux qui pourraient s'appliquer dans le cadre du contrat. Les tarifs horaires figurant dans le tableau ci-dessus doivent être conformes à la clause GC 6.4.1.2 du document R2950D, et si le contrat est octroyé au soumissionnaire, lesdits tarifs horaires seront sujets à une vérification par le propriétaire et ne doivent pas être supérieurs aux tarifs qui prévalent sur les lieux de travail.

Travaux supplémentaires aux fins des taux horaires pour divers équipements

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.

023

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwl035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les travaux supplémentaires aux fins des taux horaires pour divers équipements sont établis conformément à la norme OPSS 127 – *Schedule of Rental Rates for Construction Equipment, including Model and Specification Reference*.

MONTANT TOTAL CALCULÉ

MONTANT TOTAL CALCULÉ (MTC = Somme des divisions 1-46 + Analyses de laboratoire + Tableau des tarifs horaires) Taxes applicables en sus	
---	--

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MPF + AE+ MTC) Taxes applicables en sus	
---	--

Le soumissionnaire reconnaît que lorsque des ajouts ou des suppressions portent sur des articles énumérés ci-dessus dans le barème de prix unitaires, les prix unitaires entrés serviront à déterminer le supplément ou la déduction, peu importe la quantité fournie. La confirmation de tous les matériaux pesés pour établir le prix doit être transmise au représentant du Ministère. L'entrepreneur sera responsable de toutes les activités de coordination.

Supprimer : CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE, en son entier.

Insérer :

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1. Contrats d'assurance

- a) L'entrepreneur doit, à ses propres frais, souscrire et maintenir des polices d'assurance conformément aux exigences de l'attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur, ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.

023

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwl035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. Période d'assurance

- a) Les polices d'assurance exigées à l'Appendice 9, Attestation d'assurance, doivent être en vigueur à la date d'attribution du contrat et le demeurer pendant toute la durée de ce contrat. L'entrepreneur sera tenu d'ajouter ou d'ajuster une couverture d'assurance supplémentaire afin d'inclure tout cessionnaire qui deviendra propriétaire durant la période du contrat, comme il est indiqué à la section IP19.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile commerciale pendant une période de trois (3) ans suivant la date de délivrance du certificat d'achèvement substantiel.

3. Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au propriétaire une attestation d'assurance sur le formulaire fourni aux présentes.
- b) À la demande du propriétaire, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'attestation d'assurance

4. Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5. Exigences relatives à la couverture

L'assurance responsabilité civile automobile, l'assurance commerciale de responsabilité civile et toute autre forme d'assurance responsabilité doit désigner le propriétaire, EACL, le Canada, les LNC et toute autre entités désignées par le propriétaire à titre d'assuré supplémentaire. L'assurance propriété que l'entrepreneur doit se procurer et maintenir, sera souscrite aux noms du propriétaire, d'EACL, du Canada, des LNC et de tout autre entité désignée par le propriétaire.

6. Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise. La franchise doit être d'au plus :

- (a) responsabilité civile des entreprises – 500 000 \$;
- (b) responsabilité automobile – 200 000 \$

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Amd. No. - N° de la modif.

023

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(c) Responsabilité pollution des entreprises – 250 000 \$

(d) Assurance des chantiers / Risques d'installation – 50 000 \$

Supprimer : APPENDICE 9 – ATTESTATION D'ASSURANCE**Insérer :****APPENDICE 9 – ATTESTATION D'ASSURANCE**

Description et emplacement des travaux Installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby Port Granby (Ontario)				Contrat n° :		
				Projet n° : R.023276.217		
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent Ville Province Code postal			Adresse (n°, rue)			
Nom de l'assuré (entrepreneur) Ville Province Code postal			Adresse (n°, rue)			
Assuré supplémentaire :						
Type d'assurance (Assurance exigée si la case est cochée)	Nom de l'assureur Numéro de la police	Date d'effet D / M / A	Date d'expiration D / M / A	Plafonds de garantie		
<input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité civile commerciale				Par sinistre	Global général annuel	Global après travaux
<input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité civile complémentaire				\$ \$	\$ \$ \$	\$ \$
<input checked="" type="checkbox"/> Assurance des				\$		

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EQ986-133623/A

023

pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.023276.217

PWL-4-37020

chantiers/risques d'installation				
<input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité pollution des entreprises				\$
<input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité automobile				
<p>J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont en vigueur et comprennent les garanties et dispositions applicables énoncées à la page 2 de la présente attestation d'assurance, notamment le préavis d'annulation ou de réduction de la couverture.</p>				
<p>_____</p> <p>Nom de la personne autorisée à signer au nom de l'assureur (représentant, agent, courtier) Numéro de téléphone</p>				
<p>Signature</p> <p>Date D / M / A</p>				

<p>Généralités</p> <p>Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et comprendre les garanties ou couvertures énumérées sous le type d'assurance correspondant dans la présente page.</p> <p>Les polices doivent assurer l'entrepreneur et inclure, en tant qu'assuré supplémentaire, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</p> <p>Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un délai de préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.</p> <p>Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la garantie prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun.</p>	<p>Responsabilité civile commerciale générale</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être sensiblement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.</p> <p>La police doit comporter un avenant, ou s'en accompagner, pour l'inclusion d'une garantie à l'égard des risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) dynamitage b) battage de pieux et travaux de caisson c) reprise en sous-œuvre d) enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré. <p>La police doit comporter au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un « plafond par sinistre » de 20 000 000 \$; b) un « plafond global général » de 20 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite; c) un « plafond pour risque à l'égard des produits et des travaux terminés » de 5 000 000 \$. <p>On peut recourir à une assurance responsabilité complémentaire pour atteindre les plafonds obligatoires.</p>	<p>Assurance des chantiers/risques d'installation</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.</p> <p>Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation des installations visées par le projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles elles sont destinées à son achèvement.</p> <p>Le contrat d'assurance peut exclure une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyberterrorisme et le terrorisme, ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une telle garantie.</p> <p>La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de ce qui suit : la valeur du contrat plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tous les matériaux et du matériel que le Canada fournit sur le chantier et qu'il faut intégrer dans les travaux achevés pour qu'ils en fassent partie. Si la valeur des travaux est modifiée, il faut modifier la police en fonction de la valeur révisée du contrat.</p> <p>Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité versée en vertu d'icelle doit être payée au Canada ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).</p>
---	---	---

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EQ986-133623/A

023

pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.023276.217

PWL-4-37020

ASSURANCE RESPONSABILITÉ AUTOMOBILE

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 5 000 000 \$ par accident ou sinistre.

2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :

a) Assurance responsabilité civile – limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par sinistre

b) Assurance individuelle – toutes les lois applicables

c) Garantie non-assurance des tiers

d) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

e) FMPO/SEF/FAQ n° 4B – Avenant relatif au transport de matières radioactives

f) FMPO/SEF/FAQ n° 6f – Avenant relatif aux véhicules de voyageurs pour le transport public – Couverture minimale exigée liée au risque du passager ou aux blessures corporelles :

8 à 12 passagers : 5 000 000 \$

13 passagers ou plus : 8 000 000 \$

g) Responsabilité à l'égard des dommages causés à des véhicules n'appartenant pas à l'assuré : Ontario : FMPO 27 ou 27B; Québec : FAQ n° 27; Autres provinces : SEF n° 27.

h) FMPO/SEF/FAQ n° 44 ou n° 44R – Avenant relatif à la protection de la famille – véhicules personnels.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ COUVRANT L'ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance responsabilité civile en matière de pollution – Chantiers, une assurance responsabilité de l'entrepreneur en matière de pollution, une assurance responsabilité civile relative aux réservoirs de stockage, une assurance responsabilité professionnelle de l'entrepreneur d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 25 000 000 \$ par accident ou par sinistre et faire partie du total annuel.

2. S'il s'agit d'une police rédigée en fonction des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois après la fin ou la résiliation du contrat.

3. Les polices d'assurance responsabilité légale en matière de pollution – Chantiers, d'assurance responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution, d'assurance responsabilité civile relative aux réservoirs de stockage et d'assurance responsabilité professionnelle de l'entrepreneur doivent comprendre les éléments suivants :

a) Assuré supplémentaire : Le Canada est désigné comme assuré supplémentaire, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui résultent de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada doit se lire comme suit : le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

b) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

c) Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun.

d) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées relativement aux dispositions contractuelles.

e) Transport incident : La police doit couvrir les pertes dues au transport, à l'expédition ou à la livraison de tout déchet, produit ou matériel à destination d'un emplacement situé au-delà des limites de l'endroit où l'entrepreneur ou toute entité pour laquelle il est juridiquement responsable exécute ou a exécuté les activités décrites dans le contrat.

f) Assurance responsabilité civile relative aux réservoirs de stockage : La police doit couvrir les blessures corporelles et les dommages matériels causés hors site à des tiers par des rejets provenant de réservoirs de stockage (en surface et sous terre). La protection doit comprendre les mesures correctives et le nettoyage des dommages provoqués par ces rejets.

g) Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de l'article 1 de la [Loi sur le ministère de la Justice](#) (L.R.C. 1993, ch. J-2), si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et qu'indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré supplémentaire désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, en demandant un accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à :

Directeur, Direction du droit des affaires

Bureau régional du Québec (Ottawa)

Ministère de la Justice

284, rue Wellington, pièce SAT-6042

Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et les territoires, envoyer à :

Avocat général principal

Section du contentieux des affaires civiles

Ministère de la Justice

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-133623/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.

023

File No. - N° du dossier

PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1035

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Un double de cette lettre doit être envoyé à l'autorité contractante. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre lui. Il assumera tous les frais liés à cette codéfense. S'il décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants, règlement qui aboutirait au règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ986-133623/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.
023
File No. - N° du dossier
PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1035
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q315. In Appendix P (Port Granby Remediation Verification Procedure), Appendix A, (Standard Operating Procedure Primary, Secondary, and Signature Parameter Sample Analyses), SOP-002 Section 6.1 (page 38) it states that “The analytical data shall be reported without correction, unless correction is clearly identified and described. Soil data shall be reported on a dry weight basis.”

a) Could you please clarify what is meant by “reported without correction”? We have heard various interpretations of this.

b) Will sample moisture content be required for laboratory reporting? If not, would it be acceptable for samples to be tested and reported on an as-received basis as opposed to a dry weight basis?

A315. a) The “without correction” refers to presenting the data with appropriate laboratory qualifiers. This would include non-detect and negative data.

b) The samples are to be prepared and dried according to laboratory SOPs and reported on a dry weight basis. Moisture content is not required.

Q316. In our review of the specifications, we could not find the Specification Section 23 33 14, Dampers - Balancing. Can this please be provided?

A316. Damper Balancing is not required for this Contract. Section 23 33 14 should not have been included; and the Bid and Acceptance Form has been amended accordingly.

Q317. Will PWGSC please provide a copy of the following report, which is referenced frequently in the specs for the Port Granby project: Golder (1980) Eldorado Nuclear Limited, Slope Stability Analyses, Bluffs and East Gorge, Port Granby Waste Management Area Report No. 801-1015-1?

A317. The study was undertaken in consideration of the continued maintenance plan for the Port Granby Waste Management Area over the subsequent five years. The report, Eldorado Nuclear Limited, Slope Stability Analyses, Bluffs and East Gorge, Port Granby Waste Management Area Report No. 801-1015-1 was issued in 1980. The recommendations and conclusions provided in that report are no longer applicable and the investigative information has been superseded by more recent data reports. As such the report will not be provided.

Q318. Drawing PGWMF-E-20; plan note #2

(a) Can the requirement that the contractor shall monitor and upgrade if necessary, the existing substation switchboard and transformer, during the 5 year construction plus 15 years be removed?

A318. AECOM - Note #2 of drawing PGWMF-E-20 and LTWMF-E-20 is now deleted (see Addendum 6).

Q319. As a follow-up to Q&A 38: Production rates and costs to perform excavation work are impacted by multiple factors including terrain of excavation areas, depth of excavations, quantity of clean topsoil/overburden removals and handling, groundwater flows, quantity of waste materials, type of

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ986-133623/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.
023
File No. - N° du dossier
PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwl035
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

waste materials being excavated (soils, saturated soils, construction/industrial debris, drums, "toothpaste" like materials, "peanut butter" like materials, chemical contamination constituents, radiological contamination level, etc.). Please provide specifics on the items above for bidders to use as a Basis of Estimate to develop their unit rate pricing for the excavations within Regions 7B, 1, 4 and Location 205, or remove the performance of these excavations from the requirements of the scope at this time but which will be added back into the contract following negotiations of a contract modification once the characterizations of these areas are complete and the removal requirements are determined by the Departmental Representative.

A319. Remediation work as required within Regions 1, 4, 7B and at offsite remediation areas (i.e. along Lakeshore Road, Nichols Road South, and Townline Road) as required is a part of this contract. It is anticipated that work will include remediation of marginally contaminated soil with the limits and extents to be confirmed prior to and during excavation activities. The contract documents provide the approximate locations of these areas which is indicative of the potential physical constraints that may be encountered. As with all other remediation areas, the final limits excavation can only be confirmed by the completion and undertaking of verification sampling activities. Payment for all excavation and remediation work will be based on the lot and unit price for the excavation and transport of waste material (Refer to Specification Section 02 61 00 Articles 1.2.2. and 1.2.3).

Q320. Unit Price Table – Item 3b - Please provide basis/conditions of excavation factors for the additional 150,000 tonne of Waste Excavation included within this line item. Factors affecting production/costs include terrain of excavation areas, depth of excavations, quantity of clean topsoil/overburden removals and handling, groundwater flows, quantity of waste materials, type of waste materials being excavated (soils, saturated soils, construction/industrial debris, drums, "toothpaste" like materials, "peanut butter" like materials, chemical contamination constituents, radiological contamination level, etc.). Please provide specifics on the items above for bidders to use as a Basis of Estimate to develop their unit rate pricing, or consider converting this item to an Allowance Item which will be negotiated or billed on a T&M basis in the field depending upon the type of work being performed.

A320. There is the potential for excavations to be larger than contemplated. The final limits excavation can only be confirmed by the completion and undertaking of verification sampling activities. Payment for all excavation and remediation work will be based on the lot and unit price for the excavation and transport of waste material (Refer to Specification Section 02 61 00 Articles 1.2.2. and 1.2.3). The additional 150,000 tonnes would apply only when and if the initial 550,000 tonnes (Item 3a) is exceeded.

Q321. DWG LTWMF-E-21 Single Line Diagram – Are there existing empty conduits inside the existing building of the WWTP from existing MCC-E01 and the switchboard to the duct bank that was completed under contract B for use of the new power, control and fiber optic cables?

A321. Refer to Addendum #1 Drawings LTWMF-E-10 and LTWMF-E-11.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ986-133623/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.
023
File No. - N° du dossier
PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwl035
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q322. Will AECL require a RPT (radiation protection technician) to be at the excavation and placement during such work?

A322. Specification Section 01 35 30 Article 1.4.2 requires the Contractor to develop a Radiation Protection Plan; and Article 1.5.1 defines the Contractor's responsibility as it relates to radiation protection. The Contractor is required to assign personnel to comply with these requirements. AECL will not provide detailed staff assignments for, nor direct, Contractor personnel.

Q323. Since the waste from PG will be transported by private road and never on a public road, the transportation regulations are not applicable. Will AECL require radioactive (class 7) material transportation training for all workers involved in transportation from PGWMF and compliance with transportation regulations? If we understand correctly there will be some training and compliance required for vicinity properties.

A323. It is the Contractor's responsibility to determine the requirements for compliance with all current applicable regulations related to the management and haulage of the subject waste within all areas of the work, from excavation to placement; and address such requirements in the contractor's Waste Excavation Plan that will be submitted as per Section 02 61 00, Article 1.6.2. Training requirements are defined over several sections. The Contractor's Waste Excavation Plan and Radiation Protection Plan are to detail training requirements for all personnel including staff assigned to waste excavation, management and haulage.

Q324. Specification Section 31 32 19.01-1.8.1 states that contractor is to assist the Departmental Representative (DR) with collecting samples – therefore is all testing required under Section 31 32 19.01-1.8 being performed and paid for by the DR?

A324. Clause 1.8.1 requires the General Contractor to assist the Departmental Representative (DR) in obtaining Quality Assurance samples when and where the DR chooses. The cost for QA sample analysis is by the Owner.

Q325. With respect to the Fuel index: Fuel, Paving and Liner pricing will be subject to fluctuations in the Price of oil. This will require contractors to include contingency in pricing. in lieu of bidders adding contingency, would the client entertain allowing the pricing to be tied to a Price index in order to standardize pricing and facilitate cost realism amongst all contractors. pricing adjustments would be made up or down to the unit rate based on changes in the index throughout the contractors proposed schedule

A325. No. It is the bidders' responsibility to best optimize pricing and allow for all cost variables and factors through the duration of the contract.

Q326. As per Appendix P – Port Granby Remediation Verification Procedure, the mechanism for pre-verification and soil verification is clear, in 4.1 bullet #3, and #4 outline notice that will be given to the contractor upon non-compliance, verbal, then written and in what time period (1 and 2 business days

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ986-133623/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.
023
File No. - N° du dossier
PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1035
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

respectively). These days are tied to the DR receiving results, what is the expected turn-around-time associated with the sampling?

A326. The Contractor is responsible for identifying and retaining the analytical laboratory; and therefore in control of test results turnaround times. In other words, appropriate management of the turnaround times associated with sampling is entirely the responsibility of the Contractor and the laboratory retained by the Contractor.

Q327. Appendix P – Port Granby Remediation Verification Procedure, page 6 last statement, “The DR will provide the Contractor with authorization to proceed with additional remediation activities as required.” This statement is in reference to the verification procedures. Does the statement refer only to the area of verification as defined or to the entire work area under remediation?

A327. This statement only refers to areas undergoing remedial verification activities.

Q328. Section 40 90 00 – Can you please confirm if Control System Programming is part of the scope of work for this section and to be executed by the bidding contractor?

In Part 1.2 – Measurement and Payment – it says “An allowance for Control System Programming is carried on the Bid and Acceptance Form.” An allowance of \$55,000 has been allocated in Appendix 1.

In Part 1.6.6 – Scope of Work – “Allow for carrying the System Integrator (SI), selected by the Departmental Representative, to perform Control System Programming as a subcontractor under a specific cash allowance.”

Section 40 90 00 – Can you please confirm if Control System Programming is part of the scope of work for this section and to be executed by the bidding contractor?

In Part 1.2 – Measurement and Payment – it says “An allowance for Control System Programming is carried on the Bid and Acceptance Form.” An allowance of \$55,000 has been allocated in Appendix 1.

In Part 1.6.6 – Scope of Work – “Allow for carrying the System Integrator (SI), selected by the Departmental Representative, to perform Control System Programming as a subcontractor under a specific cash allowance.”

A328. Control system programming is part of the scope of the Contract. However, the programming shall be performed by a System Integrator, to be named by the Departmental Representative. The named firm is to be retained as a sub-contractor by the Contractor as per the respective cost allowance provided in the Basis of Pricing table. The sub-contractor will be managed and paid by the Contractor without additional markups through the contract.

Q329. PS-D-03 Note 3 states that pump type and drive for the reconfigured East Gorge pump station will be determined at the end of construction. In addition to the pumps, this reconfiguration will also affect the pump station electrical and controls. It is impossible to properly estimate the cost for this work with

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ986-133623/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.
023
File No. - N° du dossier
PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1035
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

the little information provided. Please provide pump size, type, and revisions to the electrical and control design.

A329. There are no process or electrical related drawings for the pumps. The Contractor is to select the pumps based on the performance information provided in the Specification Section 43 21 39 Article 2.1.3.3 and provide the pump information to the Departmental Representative for review as part of the shop drawing submittal process.

Q330. If a biplanar geocomposite is offered as an alternative, must the manufacturer account for a higher transmissivity due to the increased biological clogging reduction factor in the transmissivity calculation? The triplanar geonet creates a three dimensional structure which keeps the geotextile above and below from crossing the geonet core, unlike the biplanar where the geotextile can clog more readily, sometimes by a factor of 5 times. If a biplanar is allowed as an alternative, what is the modified transmissivity with the higher biological clogging factor?

A330. Section 31 32 60 Articles 1.1.1, 1.1 2 and 1.1.3 stipulates where triplanar and biplanar geocomposite are to be installed. The required geocomposite properties including transmissivity values are given in Tables 1 and 2 at the end of the section for triplanar and biplanar geocomposites, respectively. Proponents are to bid to specification.

Q331. Both the biplanar and triplanar geocomposite have a transmissivity requirement based on a gradient of 0.1 and overburden stress of 10,000 PSF for the biplanar and 15,000 PSF for the triplanar per note 2 of each table. Could you please confirm if the boundary conditions are steel plate/geomembrane/geocomposite/sand/steel plate and if the seat time is 100 hours or more?

A331. Section 31 32 60 Article 1.4.1.11 references ASTM D4716-8 as does Note 2 of Tables 1 and 2 which defines the testing requirements including seating conditions and testing length. The boundary conditions are to represent field conditions, and include the materials that are proposed for use during construction.

Q332. In the project specifications Section 31 32 19.02 Page 11 part 1.8.9 requires an Electrical Leak Detection Survey to be performed. Does the engineer intend on using the geomembrane to conduct the current for the Electrical Leak Detection Survey? If so, please clarify if the geomembrane should be electrically backed or have an electrically conductive layer integral to the HDPE.

A332. The geomembrane is not going to act as a conductor for the Electrical Leak Detection Survey and thus is not required to be electrically backed or contain an electrically conductive layer.

Q333. Regarding Pumping Stations 3, 4, 5 & 6: 1. Would the Owner please provide details of the roof hip structure? No reference to material specifications on joists, sheathing, membrane, or insulation have been provided.

A333. The above grade building for pump stations 3,4,5 & 6 are to be engineered by the pre-fabricated building supplier. Please refer to specification 03 41 43 Precast Structural Concrete Buildings.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ986-133623/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.
023
File No. - N° du dossier
PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1035
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q334. Regarding Pumping Stations 3, 4, 5 & 6: 4. Please provide details for the precast joint at the foundation (interior and exterior caulk joint with backer rod?)

A334. This detail is to be provided by the pre-fabricated building supplier as part of their shop drawing submittal package. This is noted on Drawings PS-S-04, PS-S-06, and PS-S-07.

Q335. Related to Controls & Electrical:

Drawing # PGWMF-E-21 DP-2 SHOWS ONLY LCP-01210 control panel however drawing # PGWMF-E-70 refers to control panels # LCP-01210 & LCP-01220. Please advise if control panel LCP—01220 exists or if there is a typographical error.

A335. Control panel LCP—01220 exists; drawing PGWMF-E-21 will be modified for Addendum 6 to refer to the two control panels, LCP-01210 and LCP-01220.

Q336. Related to Electrical Works:

Can you please provide additional clarity on Note #2 on PGWMF-E-20 and LTWMF-E-20. Is there a maintenance agreement with these works or a lump sum amount for long term maintenance?

To maintain uniformity, what is the make/manufacturer of the existing switchgear?

A336. The Owner will maintain the existing equipment during construction and all equipment post construction through an existing maintenance agreement. The Contractor will be responsible for maintaining any equipment installed by them for the duration of the Contract. The manufacturer of the existing switchboard is Square D c/w QMB SAFLEX Units 1000A 600V 3PH 3W. Note #2 of drawings PGWMF-E-20 and LTWMF-E-20 will be deleted through Addendum 6.

Q337. Section 43 21 39.2.1.3.3 – Please advise if there are any process or electrical related drawings for these pumps. If so please advise on where they can be found, as this will help is our pump and controls selection.

A337. There are no process or electrical related drawings for the pumps associated with Specification Section 43 21 39 Article 2.1.3.3. Contractor are to select the pumps based on the performance information provided in the specification section and provide the pump information to the Departmental Representative for review as part of the shop drawing submittal process.

Q338. Section 43 21 39.3.6.2 – Our pumps are manufactured and tested in Sweden. All travel expenses shall not be borne to the manufacturer and shall be covered by others. Please advise if this is acceptable.

A338. Specification Section 43 31 39 Article 3.6.2 will be revised through Addendum 6 to remove the requirement to pay for the Departmental Representative to witness factory testing.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ986-133623/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.
023
File No. - N° du dossier
PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1035
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q339. The PHAI Dust Management Requirements and Plan (4500-509200-PLA-001) Revision R1 is included in Appendix V of the Port Granby Long Term Waste Management Facility Tender Notice while Revision 2 of the Plan is available to the public in PHAI MO Project Information Exchange (PIE). Will Revision 2 of the Plan be applicable during the execution of the Port Granby Long Term Waste Management Facility Project?

A339. Revision 2 will be provided through Addendum 6. Yes, the document is applicable under the contract.

Q340. Drawing PS-D-05, Drawing PS-D-06, Drawing PS-S-01 and Drawing PS-S-02 detail the pump station structures as 2100mm dia. structures, precast structures of this size are not readily available, closes standard sizes are 1800mm or 2400mm dia. Please clarify if the standard precast structures would be suitable.

A340. Bids must be in accordance with the specifications in the tender documents.

Q341. Are we responsible for correcting deficiencies in the electrical design, and include the additional cost, or do we bid to print with the expectation that additional compensation will be available to cover design deficiencies?

A341. Bidders are advised to bid in accordance with the information provided in the drawings, specifications and addendums issued during the tendering period.

Q342. The following questions relate to Addendum 12:

(a) The Golder Associates Report provided is stamped as DRAFT, is there a Final report?

(b) Golder Associates refers to test pit investigation performed in Fall of 2012 which provides the grain size distribution and plasticity of the clay for all three sources. Please provide the preliminary test pit investigation performed by Golder Associates in Fall of 2012 which is referenced in the "Survey of Potential Sources of Clay Liner Material, Follow-Up Laboratory Testing for Hydraulic Conductivity, Port Hope and Port Granby Projects, dated March 04, 2013, prepared by Golder Associates (Project No. 12 - 1111-0089).

(c) Golder Associates performed survey of potential sources of clay liner material to be used at the LTWMF at Port Granby. The findings were reported in "Survey of Potential Sources of Clay Liner Material, Follow-Up Laboratory Testing for Hydraulic Conductivity, Port Hope and Port Granby Projects" dated March 04, 2013. The study did not include determination of the mineralogy and activity of the clay and assessment of its compatibility with the leachate anticipated at the containment mound. When the selected Contractor performs the compatibility test on the soil from the sources identified in the report and the test fails to meet the specification requirements, would the Contractor be eligible for a change order to the scope of work?

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ986-133623/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.
023
File No. - N° du dossier
PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwl035
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(d) Three pits were referred to as part of the report: Westone, Mcgee and Young. Of the three pits that were provided, only one of them is willing to provide pricing for Clay. Does the designer have additional sources and volumes that satisfy the proposed design?

(e) Are the materials from any of the three sites investigated (Westone, Mcgee and Young) considered acceptable for the proposed design? If so, which ones?

(f) The clay sources provide meet the hydraulic conductivity requirements; however, the sources do not meet all of the soil properties requirements specified in 2.1.2 of spec 31 32 40. Since a source of material meeting all specifications requirements has not been identified, does the hydraulic conductivity requirements supersede the soil properties requirements or do both requirements need to be met?

A342. a) This information is not available at this time

b) Size distribution and plasticity are available in the tables of the report provided. No further documentation is available.

c) , d), e), and f) The Golder report is provided as a reference document only. The contractor is to source, test and provide material compliant with the specified criteria.

Q343. The following questions relate to Appendix R3 and Appendix U for Trench 24

(a) The information provided describes 6M liters of ammonium nitrate. Please provide the contractors with the current disposition of this material?

(b) Is it known how this volume of material was offloaded into Trench 24?

(c) Based on the surface area of this Trench (~50m²) illustrated on numerous drawings and in order to accommodate the capacity of this material, please provide the dimension of any underground containment systems.

(d) Is the 6M liters of ammonium nitrate schedule to be mixed / offloaded into the proposed LTWMF?

A343. This information is not available at this time. Bidders are advised to bid in accordance with the information provided in the drawings, specifications and addendums issued during the tendering period.

Q344. With respect to Spec 01 35 29 section 1.7.6 and Table 3.1-1 found in Appendix R-3 and Appendix U – Trench #06, the disposal pricing varies drastically depending upon 12" inch diameter cylinders containing HF, SO₂ and CL₂. Please provide the actual counts to assume for the six cylinders identified

A344. This information is not available at this time. Bidders are asked to quote based on the information provided in the drawings, specifications and addendums issued during the tendering period.

Q345. Appendix R-9 references Intera Engineering Ltd 2003 Groundwater Flow and Transport Modelling of the Port Granby WMF 2003 and Intera Engineering Ltd 2007 Additional Groundwater Flow and Transport Modelling of the Port Granby WMF. Please provide these reports.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ986-133623/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.023276.217

Amd. No. - N° de la modif.
023
File No. - N° du dossier
PWL-4-37020

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1035
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

A345. The recommendations and conclusions provided in the reports have been rendered invalid as the remediation requirements and strategy have evolved since publication of those reports. As such the reports will not be provided.

Q346. Could you please provide Auto-Cad Drawings or Civil 3-D for the project?

If Auto-CAD or Civil 3-D is not available to us, can you please provide Existing Grading Plan for the area of the new Containment Mounds to ensure a proper quantity take off of the area and accurate and competitive pricing.

A346. As per response provided to Question 38, the AutoCAD drawings will not be provided. The Containment Mound "CM" series of drawings provide filling and grading plans. Bidders are asked to quote in accordance with information provided in the tender documents and the Table of Pricing.

Q347. Please confirm the proper panel tag for P- P-01310 & P-01320 in the PGWMF (Drawing PGWMF-E- 21 has L-01310 but Drawing PGWMF-E- 72 has L-01300)

A347. The tag for the control panel on drawing PGWMF-E- 21 will be modified to read LCP-01300 through Addendum 6.

Q348. Please clarify if 1 duplex or 2 simplex panels are required for pumps P-01310 & P-01320 in Section 43 21 39. Drawing PGWMF-E- 21 – shows 1 duplex panel (LCP-01310) for pumps P-01310 & P-01320, but drawing PGWMF-E- 72 shows 2 separate panels for LCP-1300.

A348. One duplex panel (LCP-01300) is correct. Drawing PGWMF-E-72 indicates two controls but one control panel (LCP-01300) as well. Schematic will be modified to clearly indicate this through Addendum 6.